Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260126-2026012604_2-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 26 janvier à 19h30 heures,

Le conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **monsieur Frédéric MARTIN, maire.**

Date de convocation : 19/01/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, T. LUCO (arrivée à 20h40), A. BRIEUC, M. AUBRY, E. BLIN, C. GARDAN, P. LEGAY, J. LIBEAU, N. MONVOISIN, F. NOURRY,
ABSENTS EXCUSES	J-M. DAVID, I. MAZERY,
ABSENTS	R. GUIVARC'H, A. PECOT,
PROCURATION	I. MAZERY à A. BRIEUC.

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

4 ■ Voirie – Validation du projet d'aménagement secteur 1

Monsieur LUCO Tony, adjoint à la voirie, rappelle au conseil municipal que la commission voirie travaille depuis 2022 avec les cabinets Adepe et 2LM des projets d'aménagements et de sécurisation des rues.

Les rues concernées sont les rues de la République, Sainte-Anne, Henri Matisse, Claude Monet et Terre Noire.
Un premier programme a été validé au conseil municipal du 19 février 2024. Toutefois, pour prendre en compte de nouveaux éléments, il a été nécessaire de reprendre le programme.

À ce stade de l'étude, il convient de valider l'avant-projet définitif du maître-d'œuvre afin d'envisager à la fin du premier semestre 2026 le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de la tranche 1.

L'estimation des travaux est de **518 187,00 € hors taxes**.

Le conseil municipal a été destinataire de l'avant-projet définitif du maître d'œuvre afin d'étudier le contenu du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	0	0

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260126-2026012604_2-DE

- adopte l'opération ;
- arrête les modalités de financement ;
- autorise les cabinets Adepe et ALM à rédiger le dossier de consultation des entreprises ;
- sollicite un financement DETR
- autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention auprès des partenaires que sont l'État, la Région, le Département, la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN